

## OFFRE D'EMPLOI

### Nous recherchons

### Un·e chargé·e de mission bois construction

Les Communes forestières, sont organisées en associations départementales, elles-mêmes réunies à l'échelle régionale et nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique. L'Union Régionale des associations de Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes (statut associatif) a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus des collectivités territoriales sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'Union régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes est une Association loi 1901 dont l'objet est, principalement :

- La participation à la politique forestière régionale
- L'impulsion d'actions régionales et la création de champs d'expérience
- L'information des élus
- L'accompagnement des associations départementales de communes forestières

**Le poste proposé est un poste de chargé de mission sur la thématique bois construction et comprendra également la gestion de l'association départementale des Communes Forestières du Cantal.**

### Le contexte bois construction Régional

En matière de bois construction, la politique soutenue par les Communes Forestières Auvergne- Rhône-Alpes vise à :

- Développer l'usage du bois dans la construction eu égard aux performances énergétiques recherchées dans les bâtiments publics ainsi qu'aux enjeux de développement des territoires,
- Privilégier l'utilisation du bois « local » en s'appuyant sur des démarches de qualité solides de type Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central,
- Permettre aux communes d'être exemplaires
- Contribuer à l'émergence d'aides à destination des collectivités qui sont exemplaires dans leur projet, quant à l'intégration de bois local certifié.

Le.a salarié.e sera susceptible de travailler sur chacun de ces axes de travail sur la partie Auvergne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Missions

Le.a chargé.e de mission aura à poursuivre et consolider les actions bois construction en cours sur le territoire Auvergnat de la Région Auvergne -Rhône Alpes, en bonne coordination et en équipe en particulier avec son homologue intervenant sur la partie Rhône-Alpes du territoire AURA. L'action menée consistera à :

- Poursuivre l'exécution des programmes régionaux d'actions dédiés au thème et conventionnés avec les financeurs de l'union régionale. Ces programmes d'actions viennent concrétiser les orientations politiques du Conseil d'administration.
- Offrir un accompagnement qui permette aux communes ayant un projet de construction ou souhaitant promouvoir la construction bois, de disposer de tous les éléments de décision nécessaires. Le chargé de mission s'impliquera personnellement dans le montage des projets à enjeux pour que le choix du bois local soit retenu, en s'appuyant sur les références disponibles. Pour cela il devra disposer des compétences nécessaires pour discuter avec les équipes de maîtrise d'œuvre.

- Animer et Concevoir des formations et messages d'informations des élus en intégrant les sujets d'actualité pour outiller nos adhérents sur la thématique du bois construction.
- Participer au déploiement de la traçabilité de la certification bois des Territoires du Massif central, en partenariat étroit avec les chargés de mission des marques collectives de certification.
- Apporter aux chargés de mission des Communes forestières départementales d'Auvergne des éléments de connaissance nécessaires dans le domaine du bois construction, notamment pour la bonne réalisation des actions des programmes bois construction du Massif central.
- Travailler en complémentarité avec la référente Bois construction à l'échelle régionale pour assurer :

- ⇒ Un suivi global de l'évolution des certifications,
- ⇒ Un suivi global des actions menées et de la dynamique de l'accompagnement de projets à l'échelle AURA
- ⇒ La cohérence à l'échelle régionale des messages portés et des actions menées en faveur du bois construction
- ⇒ Un travail de lobbying politique avec nos élus auprès des instances compétentes.

Pour partie de son temps, sur le Cantal, le/la chargé.e de mission aura pour rôle principal de développer les actions permettant le bon déroulement du programme d'**actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :

Représenter l'association et **défendre les orientations** politiques de l'association ;

Organisation de **sessions de formation** des élus, et animation de **rencontres thématiques** ;

Apporter un **appui aux élus** des communes et de leurs groupements pour le montage de projets de développement incluant la forêt ou le bois (approche territoriale) et réponses aux questions des communes;

Mener des actions sur des **thématiques spécifiques** pour accompagner les élus des communes et intercommunalités :

- ⇒ Actions foncières ;
- ⇒ Valorisation de la ressource bois ;
- ⇒ Développement du bois local certifié dans la construction ;
- ⇒ Communication sur le bois énergie
- ⇒ Intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme
- ⇒ Soutien aux territoires dans la définition de leur stratégie forestière ;

Le/la chargé.e de mission aura également à conforter le **fonctionnement** et assurer le **développement** de l'Association départementale du Cantal :

**Vie associative** : organisations des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration, suivi des conventions, etc.

Gestion des **adhésions** : suivi des cotisations, suivi et développement des adhésions.

## Profil recherché

- ⇒ Bac +2 minimum, et/ou expérience dans le secteur de la construction bois.
- ⇒ De l'expérience en matière d'interaction avec les collectivités serait un plus.
- ⇒ Connaissance ou sensibilité sur la filière forêt-bois. Le.a salarié.e montera progressivement en compétence, en interne, sur le sujet de la gestion associative, et la filière forêt-bois en général.

## Conditions

- CDI, 35 heures
- Localisation du lieu de travail Lempdes (63), des déplacements ponctuels en région
- Rémunération : brut mensuel 2300 € à discuter selon expérience
- Permis B exigé et voiture

### Pour postuler :

Envoyer **votre CV avec une lettre de motivation**, par mail à :

Madame la Directrice

[rh\\_aura@communesforestieres.org](mailto:rh_aura@communesforestieres.org)

**Date limite de dépôt des candidatures : 24/03/2023**

**Entretiens prévus le 04/04/2023, à Lempdes (63)**

**Prise de poste prévue à partir du 11/04/2023**

